

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers.

Lors des dernières convocations des commissaires, un nouveau conflit d'agenda est survenu. En effet, les préavis 06/22 et 07/22 étaient prévus le 11 avril et les noms des commissaires ont été communiqués à la séance de Bureau du 29 mars,

Le 30 mars, en tant que chef de groupe je reçois un mail nous demandant de déplacer lesdites commissions au mardi 12.04 et au mercredi 13.04 impactant de fait 6 commissaires cela pour cause d'un « problème » d'agenda. Est-ce que le secrétariat municipal n'est pas au courant du calendrier des commissions 1 année à l'avance ? Il est totalement inacceptable de laisser les chefs de groupe palier les manquements de l'administration alors que, je le rappelle, elle est payée pour faire ce travail. Alors que les membres de cet hémicycle ne sont indemnisés que pour les moments présents au conseil ou en commission.

Si je présente cette interpellation aujourd'hui, c'est parce que ces problèmes d'agenda sont récurrents depuis le début de la législature. Je pense notamment à l'organisation de 2 manifestations de société locale le même jour et au même endroit ainsi que plus récemment lors du premier tour des élections cantonales, à un groupe d'élève se présentant à notre huissière pendant les dépouillements pour aller répéter dans la médiathèque du Mottier B alors que nous occupions les lieux. Ils nous ont assuré qu'ils avaient fait une demande en ce sens et qu'elle avait été acceptée.

Pour tout ce qui précède, l'interpellant demande des explications et non des excuses pour que de tels manquements ne se produisent plus. J'aime le slogan « le Mont, une ville » mais ce serait encore mieux si notre administration gérait ses agendas comme tel et non comme une administration de village.

Fait au Mont le 8 avril 2022.

L'interpellant Yann Muller

Les consorts